

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROGRAMMATION
SERVICE ETUDES GENERALES

MANUEL D'ECONOMIE INTERNATIONALE

MOUSSA BOUREIMA

PREAMBULE

Les relations économiques internationales sont aujourd'hui, plus que jamais, déterminantes dans la conception des politiques et stratégies nationales de développement.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire, surtout pour les pays économiquement faibles, que tous ceux qui participent à la production et à la consommation de biens et services, cernent les grandes questions de l'économie internationale.

Les questions de l'Economie internationale sont nombreuses et complexes...

Le présent opuscule propose de les présenter de façon relativement simple.

Il développe ainsi, dix points essentiels :

Le premier point, présente le cadre institutionnel des relations économiques internationales.

Le deuxième point, évoque l'intégration économique et présente deux formes de regroupements qui nous intéressent au premier chef : L'Union Européenne et l'UEMOA.

Le troisième point, explique les concepts de la Mondialisation.

Le quatrième point, les mouvements de personnes : les migrations internationales.

Le cinquième point, le commerce international.

Le sixième point, s'intéresse aux acteurs clés : les entreprises transnationales.

Le septième point, présente les principes de la globalisation financière.

Le huitième point, reprend les règles du jeu commercial.

Le neuvième point, donne une vue d'ensemble du Système Monétaire International.

Le dixième, aborde les grands défis humains que sont la sécurité alimentaire et la sécurité écologique .

Le discernement de tous ces points renforcent les aptitudes cognitives des cadres des administrations publiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement, et constituent un manuel pour tout public, notamment les élèves et étudiants.

**LE CADRE INSTITUTIONNEL
DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES**

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations à vocation commerciale

- Le GATT et l'OMC

Le GATT ou Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, signé en 1947, a pour objectif le développement du libre échange basé sur quatre principes fondamentaux.

1^{er} Principe : **la non discrimination**, comprenant

- **La clause de la nation la plus favorisée** (si un avantage est accordé à un membre du GATT, il doit l'être à tous les autres membres).
- **La règle de réciprocité** (un pays réduit ses barrières douanières et autres si ses partenaires réduisent les leurs).
- **La règle de l'égalité de traitement national** (il est interdit à un pays signataire des accords du GATT d'opérer une discrimination entre producteurs nationaux et producteurs étrangers).

2^{eme} Principe : **l'abolition progressive des droits de douane.**

3^{eme} Principe : **l'élimination des restrictions quantitatives.**

4^{eme} Principe : **l'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation.**

Le GATT est un forum de négociations qui se déroulent en sessions que l'on appelle « rounds ». La dernière session « Uruguay round » entre 1987 et 1994 a permis la réduction de 40 % des droits de douane des pays industrialisés, l'extension du champ d'application du GATT à de nouveaux secteurs d'activités (textile, agriculture, services, propriété intellectuelle) et la création de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) qui se substitue au GATT à compter du 1^{er} janvier 1995.

L'OMC, nouveauté introduite ainsi par l'accord de Marrakech, reprend l'idée présente dans la charte de la Havane d'une véritable organisation internationale chargée de définir et de faire respecter les règles multilatérales du commerce international.

Comprenant plus de 160 pays membres dont la Chine et la Russie, l'OMC a pour tâche de :

- faciliter la mise en œuvre des résultats de l'Uruguay Round (commerce de marchandises, de services, la propriété intellectuelle) ;
- administrer les procédures de règlement des différends ;
- servir de cadre pour la poursuite des négociations multilatérales, car l'Accord de Marrakech n'a pas tout résolu ;
- coopérer avec les autres organisations internationales (FMI, Banque Mondiale).

L'enjeu pour cette nouvelle Institution, outre un programme substantiel de négociations à faire aboutir, est de parvenir à faire prévaloir une libéralisation multilatérale des échanges internationaux sur les diverses tentatives protectionnistes, sur les accords bilatéraux (négociés entre deux pays) et sur des pressions exercées unilatéralement.

- **La CNUCED**

La Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement est créée en 1964 entre tous les pays membres de l'ONU pour mettre en place un nouvel ordre économique international pour favoriser le développement du Tiers Monde.

- **L'OCDE**

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique a d'abord contribué à supprimer les barrières douanières pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, un centre d'études et de concertation entre pays développés (pays européens, USA, Canada, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle Zélande).

Les organisations à vocation financière

- **Le Fonds Monétaire International (FMI)**

Créé en 1944 par la Conférence de Bretton Woods aux USA, le FMI a organisé le système monétaire international. Aujourd'hui, son rôle est de combattre les désordres monétaires internationaux.

Le FMI peut aider aussi les pays membres en difficulté, en accordant des prêts pour combler les déficits de balance des paiements. Toutefois, ces prêts sont conditionnés par l'adoption et la mise en œuvre par ces pays, de programmes et de mesures d'ajustement de leur économie et de leur système financier et monétaire très stricts. Il s'agit des fameux PAS (Programme d'Ajustement Structurel) visant à instaurer :

- Une économie libérale basée sur les principes de la libre entreprise.
- Une convertibilité totale de la monnaie locale.
- L'ouverture de l'économie nationale à toutes les entreprises du monde en bannissant la réservation des projets de développement aux seules entreprises nationales surtout dans les domaines du BTP, des télécommunications, des transports, etc.).

- **La Banque Mondiale**

On retrouve sous cette appellation, trois organismes qui sont :

- **La BIRD** (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement).
- **La SFI** (Société Financière Internationale).
- **L'AID** (Association Internationale pour le Développement).

La Banque Mondiale, à travers ces trois organismes, consent des prêts pour des projets de développement à des conditions privilégiées aux pays du Tiers Monde.

- **La BERD**

La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement est créée en 1991, pour favoriser la transition vers l'économie de marché des pays d'Europe Centrale et Orientale engagés dans un processus de démocratisation.

Elle participe au financement des projets d'investissement (industriels et autres) émanant principalement du secteur privé.

- **La BAD**

La Banque Africaine de Développement est créée par les pays africains sous l'égide de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) à l'image de la Banque Mondiale.

Son capital a dû s'ouvrir aux autres pays et institutions internationales au milieu des années 80 en raison de l'incapacité des africains de souscrire à l'augmentation de capital rendu nécessaire par l'excès des crédits octroyés à certains pays membres qui se sont retrouvés dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts auprès de la BAD.

Aujourd'hui, la Banque Mondiale figure parmi les actionnaires majoritaires de la BAD et dicte la ligne de conduite à adopter pour l'octroi des crédits ainsi que les conditions d'octroi de ces crédits.

- **La BID**

La Banque Islamique de Développement est une institution mise en place par les pays membres de l'OIC (Organisation de la Conférence Islamique) pour financer les projets de développement dans les pays musulmans en octroyant des prêts sans intérêts mais selon la formule qui prévaut en droit musulman, à savoir la participation aux bénéfices de chaque opération financée par la BID.

- **Le FADES**

Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social est une institution née de la concertation arabe au sein du Conseil de Coopération des Etats Arabes du Golf.

Ce Fonds permet le financement de projets de développement économique et social dans les pays membres à des conditions de coût et de durée.

LES ACCORDS D'INTEGRATION ECONOMIQUE

La mondialisation des échanges a entraîné un phénomène de régionalisation de ce commerce en contradiction avec les accords du GATT, et ce depuis un demi-siècle. Le plus ancien de ces accords est le Traité de Rome signé en 1957 pour créer l'Union Européenne et constituer un espace économique unifié entre les pays de l'Union.

Nous n'allons pas énumérer tous les accords, toutefois, il faut savoir que ces accords internationaux peuvent permettre des formes plus ou moins avancées d'intégration économique ; on distingue cinq degrés d'intégration :

- **La zone de libre échange** : c'est une zone au sein de laquelle les marchandises circulent librement (absence de barrières tarifaires et non tarifaires), chaque pays membre conserve son système douanier vis-à-vis des pays tiers.
- **L'Union Douanière** : c'est une zone de libre échange à tarif douanier commun à l'égard des tiers.
- **Le Marché Commun** : C'est une union douanière complétée par la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.
- **L'Union Economique** : c'est un marché commun doublé d'une harmonisation des politiques économiques.
- **L'Intégration Economique** : c'est un accord sur un marché unique doublé de l'unification des politiques économiques et sociales et l'instauration d'une monnaie unique (exemple : Union Européenne, UEMOA).

Nous présentons ces deux exemples d'intégration, qui méritent d'être connues, eu égard à l'importance des relations qui existent entre les membres de ces deux ensembles... Faut-il signaler que l'Union Européenne est le premier partenaire commercial du Niger qui est membre de plus de 200 organisations internationales.

L'UNION EUROPEENNE (*unie dans la diversité*)

Présentation

L'Union Européenne est née le 7 février 1992, lors de la signature du Traité de Maastricht (Pays Bas) par les douze Etats membres de la Communauté Européenne (CEE).

C'est une union intergouvernementale et supranationale composée aujourd'hui de 27 Etats.

L'Union Européenne est la première puissance économique et commerciale de la planète avec près de 30% du PIB mondial en 2006.

C'est une construction d'un nouveau type sans précédent historique, entre des Etats différents mais appartenant au même continent.

L'Union Européenne est une entité juridique indépendante des Etats qui le composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, politique commerciale, etc.) ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses Etats membres.

Elle est reconnue comme une organisation internationale avec un rôle politique propre plus important, ainsi qu'un pouvoir de contrainte plus important sur ses membres.

Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière ainsi que pour treize de ses Etats membres, d'une monnaie unique : l'euro.

L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'intergouvernementalisme.

Historique

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Europe à bout de souffle, cherche un moyen de consolider la paix si chèrement acquise.

Le 17 mars 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume Uni, signent à Bruxelles le Traité d'Union Occidentale qui prévoit une collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de légitime défense collective. Ce traité fut concurrencé dès l'année suivante par la création de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) qui inclut un plus grand nombre de pays européens, mais également avec les Etats-Unis et le Canada encore très largement présents en Europe, que ce premier traité d'alliance défensive de Bruxelles n'aurait plus permis de défendre.

Dans le même temps, le principe d'une Europe unie a été posé, en particulier sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, même si le

discours du britannique Winston Churchill à Zurich a été déterminant ainsi que le rôle des pays du Benelux et de l'Italie. L'Europe recherchait alors un modèle d'intégration qui la mettrait à jamais à l'abri d'une nouvelle guerre. L'idée a été concrétisée par Robert Schuman, Ministre français des Affaires Etrangères, dans son discours du 9 mai 1950 appelant à mettre le charbon et l'acier sous une haute autorité commune à la France et à l'Allemagne Fédérale. Le choix de ces deux secteurs économiques vise à établir une garantie de paix : l'industrie sidérurgique est hautement stratégique puisque étroitement liée à l'industrie de l'armement, dépendant de ses ressources.

Le 18 avril 1951, la France, la RFA, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie signent le Traité instituant la Communauté Européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour favoriser les échanges de matières premières nécessaires à la sidérurgie pour accélérer la dynamique économique après la guerre, afin de doter l'Europe d'une capacité de production autonome.

Le 25 mars 1957, les six pays de la CECA décident d'aller plus loin dans la coopération. Les domaines économiques, mais aussi politiques et sociaux sont concernés. Le but est d'aboutir économiquement à un marché commun permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Naît, la Communauté Economique Européenne (CEE). La CEE (entité internationale de type supranational) se dote d'une capacité autonome de financement.

Le 17 février 1986, naît l'Acte Unique Européen qui vise la redynamisation de la construction européenne. Par ce traité, les compétences communautaires sont élargies aux domaines de la recherche, du développement technologique, de l'environnement et de la politique sociale. L'Acte Unique consacre aussi l'existence du Conseil Européen réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement. Il décide de renforcer les pouvoirs du parlement européen au moyen de la procédure de coopération.

Le 7 février 1992, le Traité de Maastricht institue l'Union Européenne, créant la citoyenneté européenne permettant de circuler et de résider librement dans les pays de la Communauté, le droit de voter et d'être élu dans l'Etat où l'on réside pour les élections européennes et municipales.

Il est décidé de créer une monnaie unique sous l'égide d'une banque centrale européenne.

Les compétences de la Communauté sont étendues selon le principe de subsidiarité / suppléance, à de nouveaux domaines : éducation, formation professionnelle, culture, santé publique, protection des consommateurs,

réseaux transeuropéens de transport, politique industrielle, services (eau, énergie) et environnement.

Le 2 octobre 1997 est signé le Traité d'Amsterdam pour affirmer les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Il propose la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Il inclut explicitement le principe du développement durable. Il pose le principe des coopérations renforcées permettant aux pays qui le souhaitent d'avancer plus vite. Il ébauche la réforme des institutions européennes en vue de l'adhésion des pays d'Europe Centrale et Orientale. Il élargit la liste des droits dont il garantit le respect : droits sociaux, égalité hommes-femmes, services publics, renforce la protection des droits fondamentaux et interdit toute discrimination.

Le 26 février 2001, le Traité de Nice engage la réforme des institutions de l'Union en vue de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale. Ce traité donne au parlement européen un rôle co-législateur renforcé. Une déclaration sur l'avenir de l'Union a été annexée au traité.

Le 29 octobre 2004, le traité constitutionnel est signé à Rome. Il regroupe, enrichit et clarifie les traités fondateurs.

Institutions et Politique

L'Union Européenne est dotée de cinq institutions qui jouent chacune un rôle spécifique :

- **Le parlement européen** dont les membres sont directement élus par les citoyens des Etats membres, a un rôle co-législatif avec le Conseil de l'Union et vote seul le budget.
- **La Commission** (moteur de l'Union et son organe exécutif).
- **Le Conseil de l'Union Européenne** (composante législative de l'Union où se réunissent les ministres par spécialité, représentant les gouvernements des Etats membres).
- **La Cour de Justice** (garantie du respect de la législation et en même temps créatrice de droit européen).
- **La Cour des Comptes** (organe de contrôle de l'utilisation correcte et légale du budget de l'Union).

A côté de ces cinq institutions, on trouve six autres organes importants :

- **Le Conseil Européen** (il donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et les grandes orientations de ses politiques).
- **Le Comité Economique et Social** (il exprime les opinions de la société civile organisée dans les domaines économique et social).
- **Le Comité des Régions** (il exprime les opinions des collectivités locales et régionales).
- **La Banque Centrale Européenne** (elle est responsable de la politique monétaire et de la gestion de l'euro).
- **Le Médiateur Européen** (il traite les plaintes des citoyens européens pour mauvaise administration de la part des institutions de l'Union).
- **La Banque Européenne d'Investissement** (elle contribue à la réalisation des objectifs de l'Union en finançant des projets d'investissement).

Par ailleurs, l'Union Européenne est présidée par un pays à tour de rôle pour une période de six (6) mois; c'est ce qui est appelé la présidence tournante.

Mode de gouvernance

Le gouvernement de l'Union Européenne a toujours oscillé entre le modèle de la conférence intergouvernementale où les Etats conservent l'ensemble de leurs prérogatives et le modèle supranational où une partie de la souveraineté des Etats est déléguée à l'Union.

Dans le premier cas, les décisions communautaires sont en fait des traités entre Etats qui doivent donc être prises à l'unanimité. Ce modèle, proche du principe des organisations intergouvernementales classiques, est défendu par le courant eurosceptique. Selon eux, seuls les chefs d'Etat ont la légitimité pour représenter leurs citoyens. Ce sont donc les nations qui doivent contrôler les institutions de l'Union.

Le second cas est celui du courant europhile et fédéraliste. Ils estiment que les institutions doivent représenter directement les citoyens. Pour eux, avec l'élargissement de l'Union à 25 Etats membres en 2004, puis à 27 début 2007, les modalités de prise de décision au sein des institutions doivent être adoptées afin d'éviter tout risque de paralysie.

Aujourd'hui, l'Union Européenne utilise un mode de gouvernement hybride : le Conseil des Ministres est le représentant des Etats (pour les décisions ne requérant pas l'unanimité, les voix de chaque Etat sont cependant pondérées par leurs poids démographiques), et le parlement, le représentant des citoyens.

Le modèle de gouvernance de l'Union est donc aujourd'hui un des enjeux des luttes d'influence entre les différentes institutions européennes : Parlement, Commission Européenne et Conseil des Ministres.

Principes

Les documents produits par la Commission (notamment les Livres Blancs) et les Traités énoncent certains principes. Ils président à beaucoup de décisions :

- L'accroissement de l'Union Européenne fortifie la paix entre les nations membres.
- Certains domaines (dont l'économie) sont mieux gérés au niveau communautaire plutôt que national.
- Dans ces domaines les dossiers sont préparés par des techniciens de la Commission assistés par des groupes de pression.
- L'économie est optimale dans une "économie de marché" où est permise la "concurrence libre et non faussée" des exceptions qu'il s'agit de réduire.

Economie

L'Union Européenne est la première puissance économique mondiale en 2006 avec 29,89% du PIB mondial. Elle est ainsi la première puissance agricole (premier importateur mondial et deuxième exportateur) avec les USA, la première puissance industrielle du monde.

Elle est au cœur des échanges mondiaux en étant :

- Le premier partenaire commercial des Etats-Unis.
- Le premier partenaire commercial de la Chine.
- Le premier partenaire commercial de l'Inde.
- Le premier partenaire commercial de la Russie.
- Le premier partenaire commercial des pays composant le MERCOSUR (Accord de libre échange entre Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)

Piliers

Le Traité de l'Union Européenne, signé le 19 octobre 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, fonde l'Union Européenne sur trois piliers qui se distinguent par le mode de décision employé, selon les domaines concernés.

- **Premier pilier** : pilier supranational relatif aux politiques intégrées (Politique Agricole Commune, Union douanière, marché intérieur, euro, etc.). Pour les matières relevant de ce pilier, les Etats membres ont transféré une partie relativement importante de leurs compétences à l'Union Européenne.

- **Deuxième pilier** : la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), Coopération intergouvernementale, en matière d'affaires étrangères et de sécurité.

- **Troisième pilier** : la coopération policière et judiciaire en matière pénale, coopération intergouvernementale. Les matières relevant du troisième pilier sont appelées des matières JAI (Justice et Affaires Intérieures).

Ces trois piliers donnent à l'ensemble sa stabilité et son équilibre.

L'Union Européenne est donc un système hybride dans lequel, pour certains domaines, les Etats cèdent entièrement leur souveraineté à l'Union, tandis que, pour d'autres, les Etats préfèrent avoir recours à des coopérations intergouvernementales.

Monnaie Commune

Le Traité de Maastricht entérine notamment l'institution d'une monnaie dite unique. L'euro est la monnaie des 27 Etats membres et la monnaie unique de 13 d'entre eux. Son émission est gérée par la Banque Centrale Européenne. Mis en circulation en 2002 sous sa forme fiduciaire, mais en usage dès 1999, il succède à l'écu (European Currency Unit), soit l'Unité de compte européenne, mis en service en 1979.

Carte d'identité (2006)

Dénomination	* Union Européenne
Etats membres	* 27 pays
Superficie	* 4 376 780 km ²
Population	* 494 296 878 habitants
PIB	* 9 620 milliards d'euros
PIB/habitant	* 12500 euros
Monnaie commune	* Euro
Siège	* Bruxelles (Belgique)
Création	* 7 février 1992 (Traité de Maastricht)
Devise	* Unie dans la diversité
Hymne	* Ode de joie
Institutions	* Conseil (Secrétariat Général) * Parlement (organe co-législatif) * Commission (organe exécutif)
Fondements	* La communauté européenne (pilier supranational) * Politique étrangère et de sécurité commune (coopération intergouvernementale) * Coopération policière et judiciaire
Economie	* 1 ^{ere} puissance économique mondiale (2006) * 1 ^{ere} puissance agricole (1 ^{er} importateur, 2 ^{ème} exportateur) * 1 ^{ere} puissance de services * 1 ^{ere} puissance industrielle

L'UEMOA (*réussir ensemble l'intégration*)

Historique

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été créée par le Traité signé à Dakar (Sénégal) le 10 janvier 1994 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept (7) pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie unique, le franc CFA.

L'UEMOA est l'aboutissement d'un processus d'union économique dont le premier jalon est la CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest).

Le traité instituant la CEAO signé le 17 avril 1973 à Abidjan par la Côte-d'Ivoire, la Haute Volta, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, est un accord sur la libre circulation et le droit d'établissement des personnes entre Etats membres.

En 1990, la CEAO devient UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine).

Suite aux difficultés économiques des Etats membres présageant une dévaluation de la monnaie commune, naquit un projet de transformation de l'UMOA en UEMOA.

Dans l'ensemble, le projet avait pour objectif la réalisation d'une véritable union économique dans le cadre d'une institution supranationale commune qui impliquait :

- la mise en place d'un dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques et budgétaires nationales ;
- la réalisation d'une union douanière (mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC), et libre échange des biens et services ;
- la libre circulation des facteurs de production (capitaux et personnes) ;
- l'harmonisation des politiques sectorielles (agriculture, industrie, énergie, services, transport et télécommunication, social, etc.) et à terme leur unification.

Les Etats membres

L'UEMOA compte huit (8) membres : le Bénin le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et depuis le 2 mai 1997, la Guinée-Bissau.

Les Objectifs

Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres.

. Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres.

. Créer entre Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et services.

. Instituer une coordination des politiques nationales par la mise en œuvre d'actions communautaires dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industries, etc.

. Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats et particulièrement le régime de la fiscalité.

Les grandes étapes de l'intégration

10 janvier 1994, Signature à Dakar du Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

1^{er} Août 1994, Entrée en vigueur du Traité de l'UEMOA.

27 janvier 1995, Installation de la Cour de Justice.

30 janvier 1995, Installation officielle des Membres de la Commission à Ouagadougou.

10 mai 1996, 1^{ère} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Ouagadougou.

23 juin 1997, 2^{ème} réunion de la Conférence des Chefs; d'Etat et de Gouvernement à Lomé (Togo).

27 mars 1998, Installation officielle du Comité Interparlementaire à Bamako (Mali).

03 avril 1998, Installation de la Chambre Consulaire Régionale à Lomé.

28 janvier 1999, 3^{ème} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Lomé.

08 décembre 1999, 4^{ème} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Lomé.

08 décembre 1999, Adoption du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA.

01 janvier 2000, Libre circulation en franchise totale des droits et taxes d'entrée, pour les produits de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, et de l'industrie.

29 juin 2000, Adoption du Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA.

14 décembre 2000, 5^{ème} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Bamako.

14 décembre 2000, Adoption de la Politique Minière Commune.

19 décembre 2001, Adoption des Politiques Agricole, énergétique et Promotion de l'Artisanat.

23 mai 2002, Adoption de la législation communautaire de la Concurrence.

29 janvier 2003, 7^{ème} réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Dakar, Adoption du Traité portant création du Parlement de l'UEMOA.

10 janvier 2004, Réunion des Premiers Ministres des Etats membres à Niamey.

18 mai 2004, Adoption du Programme Communautaire d'Aménagement du Territoire (PCAT).

11 octobre 2004, Adoption du Programme Economique Régional (PER) 2004 - 2008.

30 mars 2005, Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Niamey.

27 mars 2006, 9^{ème} réunion de la Conférence des Chefs, d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA à Niamey.

2 novembre 2006, 10^e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de

Gouvernement de l'UEMOA à Niamey.

LES REALISATIONS DE L'UEMOA

Harmonisation des législations

L'UEMOA a harmonisé les législations dans les domaines de la Comptabilité, des finances publiques, de la Fiscalité, des marchés publics, la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, de l'Epargne publique et des marchés financiers.

Surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques

Sur ce plan, il est mis en place des Comités Nationaux de Politique Économique (CNPE), connectés à la Commission et à la BCEAO par le réseau Internet : chaque CNPE produit désormais un rapport national sur l'évolution de la situation économique et financière de l'État et sur les politiques économiques mises en œuvre.

Les Instituts Nationaux de Statistiques sont renforcés.

On note aussi :

- Adoption d'un Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC).
- Publication de l'indice régional des prix à la consommation, sous forme de notes mensuelles et semestrielles.
- Élaboration et publication de rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale (huit rapports ont été élaborés depuis juillet 1997).
- Adoption d'un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au Sein de l'UEMOA.
- Adoption et évaluation de programmes pluriannuels de convergence des Etats.
- Adoption des modalités de calcul du produit Intérieur brut (PIB).

Réalisation du marché commun

Le marché commun est effectif

En matière de coopération statistique douanière

- Les régimes douaniers et statistiques ont été codifiés.
- Les nomenclatures tarifaires ont été harmonisées.
- Des modèles unifiés de déclarations ont été mis en circulation.

Mise en œuvre de politiques sectorielles

Energie, Industrie, Mines, Artisanat, Agriculture, Sécurité alimentaire, Environnement, infrastructures, Transports, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Recherche, Santé, Communication.

Financement du développement

Ici, il faut souligner la création du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale des Etats membres (FAIR), dans le cadre de la mise en place de fonds structurels prévus par le Traité. Ce Fonds est destiné au financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire, en contribuant à la réduction des disparités régionales. Un programme d'interventions couvrant les huit Etats membres et des allocations de ressources d'un montant total de 118 milliards de francs CFA, pour la période 2002-2006 ont été adoptés.

Communication

On note ici :

- Adoption du logo de l'UEMOA.
- Adoption d'une politique et d'un programme quinquennal de communication (1999-2004).

- Publication, dans les quotidiens nationaux de sept Etats membres, d'un supplément spécial trimestriel dénommé "La Marche de l'UEMOA".
- Production et diffusion d'un magazine mensuel de télévision dénommé " Espace UEMOA ".
- Organisation de " Journées d'information sur les chantiers de l'UEMOA " au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Niger, au Togo et au Sénégal .

Fonctionnement institutionnel

Tous les Organes et Institutions prévus par le Traité du 10 janvier 1994, sont aujourd'hui opérationnels.

La Cour de Justice : 27 janvier 1995.

La Commission : 30 janvier 1995.

Le Comité Interparlementaire : 27 mars 1998.

La Cour des Comptes : 30 mars 1998.

La Chambre Consulaire Régionale : 3 avril 1998.

Les Institutions Spécialisées Autonomes que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) existaient déjà dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Coopération

L'UEMOA entretient une coopération très fructueuse avec l'Union européenne. L'UEMOA a développé une coopération active avec la Communauté Économique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), avec laquelle elle gère le site IZF.net dans le cadre de la promotion des investissements dans la Zone Franc, l'Organisation Commune de Coopération Contre les Grandes Endémies (OCCGE), l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), l'Union Africaine (UA), la Banque Africaine de Développement (BAD)

et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Elle vient de renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Banque Islamique de Développement (BID) le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international.

L'UEMOA a renforcé sa coopération, sur le plan bilatéral, avec les Etats Unis d'Amérique, à travers la signature d'un Accord sur le développement du Commerce et des Investissements et avec la France, grâce à la signature d'une convention de financement dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire.

LA MONDIALISATION

Concepts

Notion englobante qui autorise tous les amalgames, la mondialisation est l'intensification d'un mouvement connu de longue date.

Au 19^{ème} siècle déjà existait un capitalisme financier international et une interdépendance des conjonctures économiques nationales (crise de 1929). Ce qui est nouveau, c'est que le changement de degré a fini par provoquer un changement de nature du processus.

C'est ce passage qui constitue une donne nouvelle pour les économies nationales d'une part et pour la marche du monde d'autre part.

Une clarification sémantique du concept, distingue trois dimensions :

- **L'internationalisation** : qui signifie l'intensification des échanges de toute nature entre les Etats nationaux définis par rapport à un territoire circonscrit. Il en résulte des flux transfrontaliers de personnes, de capitaux, de marchandises et d'informations.
- **La globalisation** : elle a une connotation plutôt financière. Elle fait référence aux marchés de capitaux dont l'intégration à l'échelle mondiale constitue un des phénomènes les plus marquants.
- **La mondialisation** : un processus d'intégration plus poussée des économies nationales qui s'accompagne inévitablement d'une dénationalisation organisée des espaces économiques, laissant progressivement la place à un espace mondial intégré avec ses propres mécanismes de régulation.

On peut définir la mondialisation comme le processus d'intensification et d'élargissement des interdépendances commerciales et financières dans l'économie mondiale.

Sa logique est l'expansion internationale du capital.

Elle est donc consubstantielle de la prédominance progressive du libéralisme à l'échelle de la planète.

Les deux principaux indicateurs de la mondialisation

- ❖ **La hausse du rapport exportations mondiales sur production mondiale** constitue le premier indicateur pertinent de l'intégration des économies.
- ❖ **La logique de la spécification** constitue l'autre indicateur

pertinent de la mondialisation. En se trouvant plus engagés dans le commerce mondial, les pays doivent se spécialiser. Cette spécialisation se présente comme un double mouvement d'engagement et de désengagement qui contraint chaque pays à se concentrer sur les secteurs où il est relativement le plus performant et ce, dans le cadre d'une nouvelle division internationale du travail.

Autres aspects de la mondialisation

- ❖ L'expansion du commerce international pose le problème des termes de l'échange dont l'évolution sur une période donnée indique si la participation d'un pays au commerce international a été enrichissante ou appauvrissante. Pour les pays du Tiers Monde, l'évolution s'est opérée dans le sens de la dégradation continue du fait de l'augmentation tendancielle des prix relatifs des produits importés et de la baisse tendancielle des prix relatifs des produits exportés, d'où les notions «d'échange inéquitable» et de déconnexion.
- ❖ Dans les années 70, la revendication des pays en voie de développement d'un nouvel ordre économique international plus juste a retenu quelque temps l'attention. Depuis 1980, ce projet est abandonné devant la vague irrésistible du libéralisme qui balaie le monde au lendemain de la chute du Mur de Berlin. L'ère du temps est à la connexion au système capitaliste mondial.
- ❖ Finalement la grande question de l'économie internationale qui agite les esprits est relativement simple : comment chaque pays, avec ses spécificités propres, peut-il à la fois redéfinir son projet national pour accroître son efficacité et s'intégrer dans les réseaux internationaux pour améliorer ses chances d'atteindre cet objectif.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Les mots-clés

- **Migration** : installation temporaire ou définitive d'un individu ou d'un groupe d'individus dans une zone géographique nouvelle. On distingue les migrations intérieures et les migrations internationales.
- **Solde migratoire** : différence entre les entrées et les sorties d'un pays ou d'une zone donnée. Compte tenu des incertitudes qui affectent ces deux paramètres à cause des mouvements clandestins, ce solde est toujours estimatif.
- **Migrations nettes** : différence entre émigration et immigration sans tenir compte de la nationalité du migrant.

Le constat historique

- Les migrations internationales sont révélatrices des déséquilibres et des ruptures qui affectent l'espace économique mondial. Elles correspondent à un ajustement entre populations et ressources mondiales.

Deux grandes migrations ont caractérisé les temps modernes :

- La colonisation dans le sens Nord-Sud.
- Les migrations pour cause de travail dans le sens Sud-Nord.

L'un comme l'autre, ces deux mouvements sont indissociables des évolutions économiques qui ont marqué ces deux époques.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, en même temps que les mouvements de marchandises et de capitaux se libéralisent, la circulation de la main d'oeuvre suit le chemin interne, celui du contrôle des flux migratoires.

La mesure du phénomène

Pour appréhender correctement les migrations, il faut au préalable, définir ce qu'est un migrant. Trop souvent, les appareils statistiques nationaux fonctionnent à partir du critère d'étranger qui repose sur une vision réductrice du phénomène. L'une des confusions les plus fréquentes consiste à assimiler déplacement et migration.

L'autre difficulté majeure de la mesure du phénomène migratoire réside dans la distinction entre flux et stocks.

Par définition, la migration est un flux qui se mesure hors du franchissement de la frontière avec le risque de se tromper sur la nature du déplacement, d'où la nécessité de raisonner à partir des variations de stocks de migrations.

Enfin, la mesure des migrations n'est jamais neutre. Très souvent, la logique de l'Etat contribue à dramatiser et à politiser les mouvements migratoires.

Les grandes tendances depuis 1945

Depuis 1945, les causes sociales et économiques déterminent les mouvements migratoires. Ces causes peuvent être répulsives (misère, persécution, chômage) ou attractives (mise en valeur, prospérité, découverte de nouvelles richesses). Cette distinction correspond à la division du monde entre zones développées et zones en difficulté.

Ce sont indiscutablement les migrations motivées par la recherche du travail qui sont aujourd'hui dominantes à travers le monde. Elles se nourrissent de la proximité géographique, des complémentarités économiques et des analogies culturelles.

Migrations et marché du travail

L'expérience récente de l'Europe montre bien que les pays d'accueil ont tendance à contrôler sévèrement l'immigration afin de protéger leur propre marché de l'emploi. La main d'œuvre étrangère devient dès lors un puissant levier de gestion du marché du travail (appel à l'immigration en période d'expansion, contrôle de l'immigration en période de récession). Elle est par conséquent, au centre des enjeux de régulation politique et sociale autant dans les zones émettrices que dans les zones réceptrices.

Le différentiel de salaire joue un rôle dans l'accentuation des migrations.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Vue d'ensemble

Depuis la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, le commerce international de biens et services a évolué tant du point de vue de ses caractéristiques que des pratiques qui l'accompagnent.

En 1995, le commerce mondial s'est élevé à 5000 milliards de dollars avec une participation des pays industrialisés de l'ordre de 3 500 milliards de dollars contre 1500 milliards pour l'ensemble des pays en développement dont à peine 100 milliards pour le continent africain.

Les pays de la Triade (USA, Japon, UE) représentent globalement 65% du commerce international.

En 2005, le commerce mondial a atteint 12 574 milliards de dollars.

Les exportations mondiales de marchandises par région ont été orientées par l'évolution des prix relatifs et par la structure par produit des exportations régionales. La plus forte augmentation en valeur des exportations de marchandises a été enregistrée par le Moyen-Orient, suivi de l'Afrique, de la CEI et de l'Amérique du Sud.

Les exportations de marchandises de ces quatre régions comportent une forte proportion de produits des industries extractives (70% pour le Moyen-Orient, 40% pour l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale). Leurs exportations ont également augmenté beaucoup plus rapidement que leurs importations. C'est l'image inverse qui peut être observée pour l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, où les importations ont continué de croître plus rapidement que les exportations, celles-ci consistant principalement en produits manufacturés.

L'Europe, première région négociante pour le commerce des marchandises, est la région dont les exports ont le moins augmenté. Les exports de marchandises de l'Amérique du Nord ont moins progressé que la moyenne mondiale, tandis que les exports et les imports de l'Asie ont augmenté légèrement plus vite que le commerce mondial des marchandises.

En ce qui concerne les échanges de service, l'Europe, première région négociante, a enregistré la plus faible croissance de ses exports, tandis que l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale de même que CEI ont enregistré une croissance de leurs exports et de leurs imports deux fois plus élevée que la moyenne mondiale, qui a été de 10 %. Les exports et imports de

l'Amérique du Nord ont connu des taux de croissance à peu près identiques à la moyenne mondiale.

L'Afrique, le Moyen-Orient et la CEI ont tous enregistré des parts plus importantes des exportations mondiales de services commerciaux en 2005. Les trois régions continuent d'être des importateurs nets de services commerciaux et leurs importations combinées représentent 9,3 % des importations mondiales de services commerciaux en 2005.

Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux 2000-2005

(en milliards de dollars et en pourcentage)

	Valeur	Variation annuelle en pourcentage				
		2005	2000-2005	2002	2003	2004
MARCHANDISES	10 159	10	5	17	22	13
Produits agricoles	852	9	6	16	15	8
Combustibles et produits des industries extractives	1 748	15	-1	24	33	36
Produits manufacturés	7 312	9	5	16	21	10
SERVICES COMMERCIAUX	2 415	10	7	14	20	10
Transports	570	10	5	13	24	12
Voyages	685	7	5	10	18	8
Autres services commerciaux	1 160	12	0	18	18	11

Source : Union Européenne, Délégation au Niger

Les caractéristiques structurelles

. Les échanges interbranches de produits intermédiaires sont devenus prépondérants. Le schéma traditionnel consistant en échange de produits manufacturés venus du Nord contre des produits primaires venus du Sud a vécu. Mais la tendance est aux échanges croisés de produits manufacturés (automobiles contre ordinateurs par exemple).

. La marginalisation des pays en voie de développement est la deuxième caractéristique. Les Pays en voie de développement (PVD) n'ont pas connu la même trajectoire que les pays industrialisés. Cette marginalisation est due à :

- l'effondrement de la part des produits primaires dans le commerce mondial ;
- la vulnérabilité des économies par rapport aux cours des matières premières;
- la déconnexion des zones en crise (Afrique sub-saharienne) des grands courants d'échanges ;
- la fragmentation du Tiers-monde du fait du clivage qui se précise entre les pays émergents et ceux en difficulté chronique.

Le Développement des services

Le commerce mondial des services a atteint le quart des échanges de marchandises.

Au cours de la décennie 90, il s'est accru au rythme annuel de 7 % alors que le commerce mondial de marchandises ne s'est accru que de 5 % durant la même période.

La part de l'Asie dans les exportations mondiales de services a connu durant la décennie 90, le plus fort taux de croissance.

Au sein des pays industrialisés, les Etats-Unis et la France sont les deux plus grands exportateurs nets de services alors que l'Allemagne et le Japon sont les deux plus gros importateurs.

L'internationalisation de la production

La reconnaissance d'échanges croisés au sein d'une même branche d'activité entre les pays de même niveau de développement a constitué une contribution majeure à la recherche en matière de commerce international. Cette reconnaissance a remis en cause la grille de lecture traditionnelle des échanges internationaux.

Il existe trois types de commerce interbranche :

- le commerce croisé de produits similaires.
- le commerce croisé de produits différenciés.
- le commerce univoque.

La plus grande part du commerce mondial est le fait des firmes qui réalisent la majeure partie de leurs activités au sein d'un espace plurinational. On estime que les 600 plus grandes firmes industrielles du monde représentent le quart de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière du monde entier.

Régionalisation et commerce mondial

La mondialisation a suscité paradoxalement un phénomène de régionalisation du commerce. Il existe aujourd'hui plus de 100 unions économiques régionales dont les plus importantes sont l'Union Européenne (UE), l'Accord de libre échange Nord américain (ALENA), la CEDEAO, l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN).

LES FIRMES TRANSNATIONALES

Définition

Les Firmes transnationales sont des entreprises développant leurs activités grâce à une ou plusieurs filiales établies à l'étranger.

D'un point de vue conceptuel, l'élément fondamental à retenir est la nécessité de différencier entre une entreprise exportatrice et une firme transnationale conçue sur la base de l'internationalisation de la production avec toutes les différences qualitatives que cela implique en terme de localisation des sites de production et d'intégration internationale.

La difficulté de définition est doublée d'un fou terminologique. Les formes de cette nature sont qualifiées d'internationales, de multinationales, de supranationales, de transnationales ou de globales. L'appellation consacrée par les Nations Unies est celle de transnationale, même si celle de multinationale est la plus courante.

Le discours à propos des firmes transnationales a évolué au cours des 20 dernières années. Montrées du doigt dans les années 70 aussi bien dans les pays développés (transfert massif des emplois vers l'étranger dans le cadre des délocalisations) que dans le Tiers-monde (pillage des richesses), les firmes transnationales sont considérées aujourd'hui comme des acteurs incontournables de la mondialisation et courtisées pour leur savoir-faire technologique.

Quelques points de repère

Pour comparer le poids d'une firme transnational et d'une nation, on se réfère à deux indicateurs : le chiffre d'affaires consolidé d'une part et le PNB d'autre part. Même si ces deux grandeurs ne sont pas de même nature, leur comparaison permet cependant de fixer les ordres de grandeurs.

- En 1998, le chiffre d'affaires de General Motors (première entreprise industriel du monde) était égale au PNB de l'Autriche.
- Durant la même année, le chiffre d'affaires de Ford Motors (deuxième entreprise industrielle du monde) dépassait le PNB de la Norvège.

Au palmarès des 100 plus grandes entreprises mondiales, les firmes américaines et japonaises (Mitsubishi, Toyota) arrivent en tête. Toutefois, au fil des ans, la position américaine est bousculée par des entreprises des pays émergents comme la Corée du Sud avec Samsung par exemple.

Le poids des firmes transnationales est particulièrement important dans des secteurs comme la construction automobile, les industries extractives, l'industrie pétrolière, la chimie ou encore l'agro-alimentaire.

La puissance des firmes transnationales est aussi vraie dans les pays développés (60 % de la production industrielle du Canada est contrôlée par les FTN) que dans les pays en développement comme le Brésil dont la production et les échanges extérieurs sont majoritairement entre les mains des firmes transnationales.

Il existe près de 40 000 firmes transnationales à travers le monde comptant près de 200 000 filiales. L'ensemble des firmes transnationales réalisent plus de la moitié du PNB mondial.

Les mutations en cours

Sous l'effet de la mondialisation de la production et des échanges, tout change. Les firmes transnationales connaissent également une métamorphose du fait de leur développement et de l'essaimage de leurs filiales à travers le monde.

La montée des échanges intra firmes : une part de plus en plus importante du commerce international est constituée par des échanges de filiale à filiale ou de filiale à société mère, au sein d'un même groupe. Ces échanges présentent deux particularités :

- ils sont internationaux du point de vue douanier mais internes du point de vue pouvoir de décision ;
- ils obéissent par ailleurs à des lois qui ne sont pas celles du marché, notamment en matière de fixation des prix (le prix de transfert ne résulte pas de la confrontation de l'offre et de la demande mais d'un calcul d'optimisation à l'échelle du groupe).

Le développement des échanges inter firmes, c'est-à-dire entre filiales de FTN différentes.

Le cumul de ces deux formes d'échange constitue le commerce transnational qui remet en cause la notion traditionnelle de commerce international entre nations.

Des firmes transnationales d'un autre type sont ainsi en train d'émerger sous l'effet des alliances inter-entreprises. Le Phénomène d'alliance stratégique est particulièrement développé dans les industries de haute

technologie où l'importance du risque, des coûts en recherche-développement et l'obsolescence rapide des nouveaux produits incitent à des stratégies flexibles et des formes de coopération renouvelées.

Ces stratégies de flexibilité engendrent une nouvelle forme d'organisation : l'entreprise-réseau.

La structuration de l'entreprise en réseau devient la forme dominante d'organisation à l'échelle de la planète.

La tendance à la constitution de réseaux planétaires porte en germe des évolutions considérables. Elle signifie notamment que :

- la nationalité d'une firme perd toute signification ;
- l'origine du produit « made in » ne signifie plus grand-chose ;
- le rôle des gouvernements nationaux dans l'amélioration de la richesse nationale relèvera plus du mythe que de la réalité.

LA GLOBALISATION FINANCIERE

Notions essentielles

La globalisation financière est un processus récent d'interconnexion des diverses places financières et des divers marchés de capitaux, à l'aide de techniques informatiques qui permettent le déplacement instantané de capitaux, abstraction faite des frontières nationales.

Le processus de globalisation dont les origines remontent aux années 80, est symptomatique d'une évolution fondamentale du système capitaliste qui correspond au passage de l'économie d'endettement à l'économie de marché des capitaux. Le but de cette transition est de réduire le rôle d'intermédiation des banques au profit de la finance directe matérialisée par des titres entre prêteurs et emprunteurs.

L'économie d'endettement se caractérise par la prépondérance du crédit bancaire à courte échéance ainsi que l'étroitesse et le cloisonnement des marchés de capitaux.

L'économie de marché de capitaux se caractérise, quant à elle, par la mobilisation directe de ressources (épargne, investissements directs étrangers) et des marchés unifiés de capitaux.

Les principes de la globalisation financière

> **La marchandisation des financements** : qui signifie que les entreprises qui se finançaient auprès des banques se tournent vers les marchés de capitaux en ayant recours à toute une panoplie d'instruments dont l'émission d'actions, le financement obligataire auxquels s'ajoute l'émission de billets de trésorerie pour le financement à court terme.

> **La déréglementation financière** : processus initié aux USA dans les années 70 et étendu depuis à une grande partie du monde, se traduit par l'abolition du contrôle des changes et d'autres mesures libérales visant à créer un vaste marché unifié de capitaux où la liberté de circulation des capitaux est garantie.

> **La titrisation de la dette publique** : qui signifie que les trésors publics s'orientent vers l'émission de titres sur les marchés obligataires internationaux. La dette publique sera ainsi détenue par des

investisseurs privés nationaux et étrangers.

> **Les placements spéculatifs** : la rareté de fonds prêtables et la hausse concomitante des taux d'intérêt ont conduit les entreprises à préférer désormais les placements financiers de type spéculatif, qu'elles jugent rémunérateurs que l'investissement productif qui pâtit à leurs yeux d'une double incertitude :

- faible propension de la demande.
- faible ampleur des profits.

Les implications de la globalisation

La première implication consiste en la déconnexion entre sphère financière et sphère réelle. Les statistiques internationales nous renseignent chaque jour sur l'explosion des marchés financiers qui peut être appréhendée sous les angles de la valorisation d'une part et du volume des transactions d'autre part.

S'agissant de la valorisation, elle se mesure essentiellement par la capitalisation boursière mondiale qui se situe aujourd'hui à plus de 250 000 milliards de dollars alors qu'elle n'était que de 10 000 milliards de dollars en 1990.

S'agissant du volume des transactions, leur progression est encore plus spectaculaire particulièrement en ce qui concerne trois segments : devises, titres publics, actions.

La seconde implication de la globalisation réside dans la déconnexion entre entreprise et territoire, imposée par la recherche permanente du profit maximum, on retrouve ici tout le débat sur la délocalisation.

Les Investissements Directs Etrangers

Composante essentielle des mouvements internationaux de capitaux, les IDE ont enregistré un essor prodigieux au cours des années 80. En 1990, ils atteignaient déjà 2000 milliards de dollars, soit quatre fois plus que dix ans plutôt. Ils ont progressé plus vite que le PIB mondial et le commerce mondial. Leur essor est lié à l'internationalisation de l'économie sous la conduite des firmes transnationales.

Le phénomène est général, il concerne autant les pays avancés que les secteurs les plus divers et même la PME - PMI qu'on croyait, du fait de la faiblesse de ses moyens, incapable de suivre le mouvement.

Nous assistons aujourd'hui à une refonte de la hiérarchie des puissances pourvoyeuses de capitaux. Alors que dans les années 70, les firmes américaines exerçaient un leadership en la matière, aujourd'hui de nouvelles puissances financières émergent dont le Japon, l'Allemagne et la Chine.

L'orientation des flux d'investissement à long terme se situe principalement au sein de la Triade : c'est ainsi que près de 60 % des investissements japonais se dirigent vers les USA et l'Europe et les investissements européens se dirigent vers les USA à hauteur de 70 %. Enfin, les flux américains s'orientent pour près de 60 % vers l'Union européenne et le Japon. Dans cette configuration, le Tiers monde se trouve largement marginalisé.

Les délocalisations sont déterminées par trois types de facteurs :

- le facteur **géographique** qui fait référence à la proximité des marchés des sources d'approvisionnement stratégique.
- **Le facteur économique** qui fait référence aux avantages fiscaux offerts par les pays d'accueil.
- **Le facteur technique** qui fait référence aux filières d'activités délocalisées.

LES REGLES DU JEU COMMERCIAL : L'OMC

Les désordres de l'entre-deux guerres

La crise de 1929 a conduit à l'exacerbation des égoïsmes nationaux qui s'est traduite par une série de dévaluations compétitives, l'escalade des mesures de contrôle de change et la montée du protectionnisme.

Ces politiques prédatrices du «chacun pour soi» ont produit des conséquences désastreuses en termes de cloisonnement des marchés, de contraction des débouchés et enfin de compte, d'effondrement du commerce international.

Pour éviter les errements de cette période chaotique, les gouvernements alliés se sont entendus à la fin de la deuxième guerre mondiale sur le principe d'une coopération internationale devant régir les relations commerciales en introduisant les règles d'une discipline collective.

Sur le plan monétaire et financier, ces principes, devaient déboucher sur la création du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (Accords de Bretton Woods).

Sur le plan commercial, la charte de la Havane prévoyait une troisième grande institution devant compléter les deux premières en s'occupant du développement du commerce (réduction des barrières douanières). Cette institution ne verra point le jour.

C'est un dispositif dénommé GATT qui fut mis en place en 1947. Il durera jusqu'en 1995, date de création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le GATT est connu pour avoir abrité une série de négociations commerciales multilatérales ou rounds. Il en a résulté un désarmement tarifaire sans équivalent dans l'histoire du monde industriel. Il faut souligner que cette libéralisation des échanges a été obtenue grâce à l'application de quelques principes :

- Le principe de non discrimination.
- Le principe de réciprocité.
- Le principe de suppression des restrictions quantitatives.
- Le principe de la réglementation des subventions.

L'OMC et la crise du multilatéralisme

Il est aujourd'hui largement admis que l'érosion du système multilatéral (GATT) a été accentuée par trois transformations majeures de l'économie mondiale :

- Les conditions pratiques du bon fonctionnement du libre échange sont de moins en moins réunies avec la multiplication des blocs régionaux qui peuvent s'avérer de sérieux obstacles à l'édification d'un système commercial mondial unifié.

- Le recours de plus en plus fréquent et de plus en plus avoué à des instruments unilatéraux de politiques commerciales telles que les subventions.

- Le recours à la réciprocité bilatérale (USA - Japon) qui oblige le partenaire à réduire volontairement des exportations pour préserver son propre marché intérieur, ou qui contraint le partenaire à accroître ses importations.

LE SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL

L'ordre de Bretton Woods

Avant même la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, les pays alliés décident de créer un ensemble d'institutions dont l'objectif est de soumettre le comportement monétaire des Etats à une discipline collective. Le dispositif imaginé comporte deux volets : d'une part, un code de bonne conduite monétaire des Etats et d'autre part, des institutions multilatérales chargées de veiller au respect de ces règles et de venir en aide aux pays en difficulté. Ainsi, apparaissent, d'un côté, des obligations (règles à respecter) et de l'autre, des droits (aides financières).

Le code de bonne conduite était constitué de quatre règles :

- **La règle de la convertibilité** : obligation faite à chaque Etat de rendre sa monnaie échangeable contre les autres monnaies.

- **La règle de la stabilité des changes** : obligation faite aux banques centrales de stabiliser la valeur de leur monnaie à l'intérieur d'une marge de fluctuation de plus ou moins 1 % autour de la parité déclarée.

- **La règle de l'unicité du change** : interdiction de pratiquer des taux de change multiples.

- **La réglementation stricte des changements de parité** de la monnaie nationale qui nécessite l'assentiment du FMI.

Les institutions prévues par l'accord de Bretton Woods sont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

Le **FMI** fonctionne comme une cagnotte internationale alimentée par les contributions des membres. En cas de difficulté (déficit de balance de paiements), chaque pays peut puiser (opération de tirage) moyennant un programme de redressement négocié avec le FMI qui joue le rôle de pompier du système et de gendarme (respect des règles).

La **Banque Mondiale** a pour fonction de financer des projets de développement dans les pays membres à partir de ressources propres et de capitaux mobilisés sur les marchés internationaux.

Le nouvel ordre fondé en 1973

Au début des années 70, le système monétaire mis en place à Bretton Woods voit disparaître les règles instituées alors que subsistent les institutions. Le nouvel ordre, fondé comme le précédent sur le rôle clé de la devise américaine, est moins codifié ; il combine le conflit et la coopération entre banques centrales de même que le rôle des acteurs publics et privés. Le nouveau système a en commun avec l'ancien, l'asymétrie au profit des Etats-Unis et de leur monnaie, le dollar.

L'un des changements majeurs intervenus dans les règles du jeu monétaire concerne l'introduction d'une plus grande flexibilité du change après une période de modifications incessantes des parités et d'élargissements des marges de fluctuations. Face à cette situation, le flottement est apparu comme une solution de fait.

L'autre changement fondamental réside dans la démonétisation de l'or à la suite de la suppression de la convertibilité en or du dollar décidée par le président Nixon le 15 août 1971. Le dollar devient l'unique référence dans le SMI même si l'or continue d'être une « valeur refuge » pour les particuliers et une composante des réserves légales pour de nombreuses banques centrales.

Le dernier changement réside dans le renforcement des mouvements de capitaux spéculatifs dont l'objectif n'est pas de nature adaptative mais offensive, c'est-à-dire qui consiste à provoquer des changements de parité pour en tirer partie. Les masses de capitaux qui se déplacent aujourd'hui d'une monnaie à l'autre sont astronomiques (2 milliards de dollars par jour).

Les fonctions du nouveau système

De façon synthétique, nous dirons que le système monétaire international assure aujourd'hui deux fonctions :

- **la fonction d'ajustement**, qui consiste à imposer des règles et des normes destinées à résorber les déficits extérieurs. Chaque pays membre est appelé à respecter certaines règles du jeu, notamment en tenant compte des effets de ses propres décisions sur les autres.
- **La fonction de liquidité** qui consiste à alimenter le monde en moyens de paiement. Cette alimentation doit être suffisante pour ne pas brider les échanges et la croissance, sans être excessive pour ne pas dégénérer en inflation.

Doté de ces deux capacités régulatrices, le FMI doit harmoniser ces deux fonctions à l'instar du pilotage d'un véhicule qui requiert une action harmonisée sur le frein et l'accélérateur.

LES GRANDS DEFIS MONDIAUX

- **La sécurité alimentaire**
- **La sécurité écologique**

LA SECURITE ALIMENTAIRE

Selon le rapport 2006 de la FAO :

- 6 millions d'enfants meurent chaque année de malnutrition.
- ¼ de la population mondiale vit l'insécurité alimentaire.
- 800 millions de personnes sont affamées

La nature de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un concept à plusieurs aspects portant sur les problèmes de disponibilité de denrées alimentaires, d'accès à l'alimentation, de vulnérabilité aux pénuries alimentaires et de nutrition individuelle qui se posent à différents niveaux : mondial, régional, national, des ménages et des individus. Les problèmes varient d'un niveau à l'autre.

Il existe un rapport étroit dans le temps entre les questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et le développement national. Il est essentiel de s'attaquer à la pauvreté pour pouvoir offrir aux ménages les moyens d'accéder aux denrées alimentaires. Il est par ailleurs important d'entretenir la croissance économique et une solide position en termes de commerce extérieur pour pouvoir garantir la disponibilité des denrées alimentaires au niveau national.

La principale implication politique est que l'insécurité alimentaire devrait être traitée comme faisant partie intégrante d'un cadre de travail plus large visant un développement durable et une réduction de la pauvreté.

Il convient par ailleurs de considérer le rôle des filets de sécurité que constituent les programmes d'aide alimentaire dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté à plus long terme. Si l'aide alimentaire est essentielle pour préserver les vies et les biens pendant les situations d'urgence, elle ne remplace toutefois pas les programmes de développement et de réduction de la pauvreté à plus long terme, visant à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire.

Politiques nationales de sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est en grande partie déterminée par l'environnement politique et économique. Une bonne gouvernance, l'Etat de droit, la prévention des conflits et l'édification de la paix en sont les conditions préalables. De plus, les politiques économiques et les institutions nationales constituent un autre facteur crucial déterminant les résultats obtenus en

matière de sécurité alimentaire. Ce qui signifie que la responsabilité essentielle du combat contre l'insécurité alimentaire doit revenir aux gouvernements nationaux.

Afin d'atteindre la sécurité alimentaire, les gouvernements devront mettre en place des politiques et des institutions qui stimulent la croissance et réduisent la pauvreté. Cela exige une stratégie sans ambiguïté pour garantir que les pauvres pourront bénéficier de la croissance et avoir accès aux biens de production, aux marchés, aux institutions et aux services.

De nombreux pays ont élaboré des documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les premiers DSRP publics sont encourageants. Ils montrent un engagement des gouvernements en faveur d'objectifs de réduction de la pauvreté et de réforme politique.

Toutefois, dans la pratique, les premiers DSRP n'ont pas encore atteint leur potentiel comme instruments permettant de lutter efficacement contre la pauvreté, et ont tendance à se concentrer sur les politiques macro-économiques et sectorielles sans faire le lien avec la réduction de la pauvreté. On assiste même à une paupérisation plus grande du fait de la réduction du pouvoir d'achat des salariés, dû à une hausse tendancielle des produits vitaux et de l'immobilité des revenus.

En dépit de ces faiblesses initiales, les DSRP s'avèrent très prometteurs en tant que moyen de lancer une offensive concertée contre l'insécurité alimentaire, car ils sont basés sur une appropriation et offrent des occasions d'introduire les objectifs de sécurité alimentaire dans tous les domaines de la politique nationale.

Le rôle de la communauté internationale

La communauté internationale doit aider de bien des façons les gouvernements à lutter contre l'insécurité alimentaire en favorisant le commerce, en encourageant l'intégration régionale, en soutenant la recherche agricole internationale et une reconstruction de l'économie agricole, en se joignant au combat contre les maladies transmissibles et en traitant les problèmes mondiaux de l'environnement.

L'une des difficultés est de parvenir à une cohérence dans les actions entre ces différents domaines politiques.

Coopération au développement

Les pays confrontés à l'insécurité alimentaire continuent de compter sur l'aide et sur l'allègement de la dette pour financer leurs programmes de développement. Il est regrettable dans ce contexte que l'aide ciblant ces pays

soit en stagnation et que l'on assiste à une chute brutale de l'aide destinée à l'agriculture et au développement rural. Les investissements privés ne comblent pas le fossé et n'ouvrent qu'une faible brèche dans les régions les plus pauvres du monde.

Même s'il est nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires de donateurs, il est également important d'améliorer l'efficacité de l'aide.

Les donateurs doivent clarifier leur politique en matière d'utilisation de l'aide alimentaire dans la mesure où celle-ci n'est pas un instrument adapté à la mise en place d'une sécurité alimentaire à long terme.

Les arguments pour ou contre l'utilisation de l'aide alimentaire devraient se baser sur son efficacité en tant qu'instrument de traitement de certains problèmes et situations spécifiques :

- pour protéger les vies et les biens pendant les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme ;
- pour protéger des groupes sociaux vulnérables, notamment des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, les handicapés, les orphelins du SIDA et les indigents ;
- pour s'attaquer à la malnutrition chronique quand elle porte sérieusement atteinte à la capacité des personnes, de s'engager dans les activités productives.

Partout et chaque fois que ce sera possible, l'aide alimentaire devra être achetée localement ou dans la région au sens large. Dans la gestion des programmes d'aide alimentaire, on devra prendre soin de cibler ceux qui en ont le plus besoin et d'éviter de désorganiser la production et les marchés locaux. L'aide alimentaire devrait toujours être apportée d'une manière qui soit liée aux stratégies de réhabilitation et de développement à long terme.

- *La politique commerciale*

Dans le passé, de nombreux pays en développement à l'instar du Niger ont adhéré à une doctrine d'autosuffisance alimentaire au nom de la sécurité alimentaire. Toutefois, on reconnaît à présent largement que de telles politiques ont eu de nombreux effets négatifs et ont souvent abouti à un gaspillage de ressources et à des occasions de croissance manquées.

Une stratégie de développement tournée vers l'exportation mettant l'accent sur des domaines présentant des avantages comparatifs est mieux à même de donner lieu à une plus forte croissance et à des augmentations de revenus et elle constitue pour elle-même un meilleur moyen de parvenir à la

sécurité alimentaire. Une forte position du commerce extérieur garantit également la disponibilité alimentaire au niveau national en renforçant la capacité d'importation.

Le commerce représente donc un élément essentiel de la sécurité alimentaire.

- ***Intégration régionale***

L'intégration régionale représente un premier pas important vers l'intégration des pays en développement dans le marché mondial. Elle peut, par ailleurs, aider à apporter la sécurité alimentaire en augmentant les possibilités de commercialisation et par une meilleure intégration des marchés alimentaires permettant de transférer plus aisément des denrées des zones d'excédents aux zones de pénuries.

La coopération régionale s'avère vitale pour résoudre les problèmes communs liés à la sécurité alimentaire.

- ***Recherche et technologie***

Une productivité agricole accrue est essentielle pour garantir les approvisionnements alimentaires mondiaux dans le futur, ainsi que pour stimuler la croissance et s'attaquer à la pauvreté.

- ***Lutte contre les maladies transmissibles***

Les principales maladies transmissibles, le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, ont un effet dévastateur sur la sécurité alimentaire et la pauvreté. Ces maladies renforcent la pauvreté et l'insécurité alimentaire en opérant des ponctions parmi les travailleurs productifs, en diminuant la production agricole, en obérant les dépenses de santé des ménages, en réduisant les investissements et en entraînant la perte des savoirs et des compétences des populations. A leur tour, la pauvreté et l'insécurité alimentaire contribuent à la dissémination et à la progression de la maladie car elles sont associées à l'absence de prise de conscience, à un comportement à risques, à un manque d'accès au traitement et à une mauvaise alimentation.

- ***Environnement et gestion des ressources naturelles***

Les problèmes environnementaux représentent une cause importante d'insécurité alimentaire et de pauvreté. Bien des ressources en crise sur lesquelles des populations rurales s'appuient pour leurs moyens de subsistance sont actuellement en cours de destruction par des processus

tels que l'érosion et le déclin de la fertilité des sols, la déforestation, la surexploitation des ressources halieutiques, le surpâturage, la pollution des eaux et la perte de la biodiversité.

Un grand nombre de ces processus est à son tour engendré par la pauvreté et l'insécurité alimentaire qui poussent les gens à adopter des pratiques insoutenables pour l'environnement.

LA SECURITE ECOLOGIQUE

Les changements climatiques et leur cortège de catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.) sont aujourd'hui perçus par la communauté internationale comme une menace majeure.

Dans le monde, deux cent millions de personnes sont touchées en moyenne chaque année par ces désastres.

Il est une évidence aujourd'hui qu'une part croissante de ces catastrophes est la conséquence du réchauffement des émissions de gaz à effet de serre issus des activités humaines.

Les activités industrielles, la consommation énergétique des ménages, les transports, le développement de la climatisation, l'agriculture productiviste transforment à petit feu, la terre en une planète surchauffée et violente, où chaque communauté devra lutter pour accéder aux ressources raréfiées par le phénomène de réchauffement global.

Si les sociétés industrielles du Nord sont historiquement responsables de ce phénomène, force est de constater que les victimes présentes et futures de ces cataclysmes sont principalement les populations des pays du Sud. Le réchauffement de la planète y aggrave des situations déjà précaires, tant du point de vue de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'habitat que celui de l'accès à l'eau potable et à l'énergie.

Les pays les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques sont aussi les moins aptes financièrement et techniquement à s'en prémunir ou à s'y adapter.

C'est un enjeu de solidarité internationale mais également de responsabilité vis-à-vis des générations futures que d'agir pour l'équité climatique.

Les principes de l'équité climatique

Il est difficile de donner une définition générale de l'équité mais dans le cas des changements climatiques, les experts ont retenu quatre principes pertinents :

- **le respect des biens naturels communs** : préserver le climat. La stabilité climatique n'appartient pas à une génération en particulier. Consommer à outrance ou dégrader les biens naturels offerts par la nature équivaut à contracter une dette écologique envers les générations suivantes.

- **La responsabilité historique** : le Nord, premier responsable. Depuis la révolution industrielle, la grande majorité des gaz à effet de serre est émise par les pays du Nord. Le changement climatique actuel et celui des décennies à venir leur est largement imputable. En conséquence, ils se doivent d'être les premiers à réduire massivement leurs émissions.

- **La vulnérabilité des populations** : le Sud, première victime. Les populations du Sud subissent les conséquences les plus dramatiques des changements climatiques. Les pays en développement ne sont pas en mesure de se prémunir contre les impacts du phénomène et de s'y adapter. La coopération internationale doit s'exercer.

Vers un développement durable et juste pour tous

Les changements climatiques sont la conséquence d'un développement prédateur qui engendre de graves inégalités sociales, environnementales, économiques et culturelles.

Le développement durable a pour objectif de répondre à ces déséquilibres.

Il s'agit d'un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Il est défini plus précisément comme la mise en œuvre de l'équité sociale (développement humain, droits), de la durabilité écologique (préservation de l'environnement, des ressources naturelles) et de l'efficacité économique. Social, Environnement et Economie forment ainsi les trois piliers du développement durable », auxquels s'ajoute aujourd'hui un quatrième pilier : la diversité culturelle.

Le développement durable implique la promotion et la mise en œuvre d'une démocratie réelle, c'est-à-dire la participation de tous aux prises de décisions, à leur mise en œuvre, à leur suivi et leur évaluation ainsi qu'à la définition, le cas échéant, de sanctions.

Le développement durable suppose ainsi la mise en pratique d'un certain nombre de principes :

- **Le principe de solidarité** : dans le temps, entre les générations présentes et futures, et dans l'espace, entre Nord et Sud, Est et Ouest, entre les territoires.

- **Le principe de participation** : information, consultation, participation des populations aux choix politiques à tous les niveaux, du local à l'international.

- **Le principe de responsabilité** : individuelle; et globale, commune, mais différenciée selon les niveaux de richesse des pays.

- **Le principe de précaution** : face à une incertitude scientifique quant aux conséquences d'un risque, s'en tenir à des choix réversibles.

- **Une approche globale et transversale** : par la prise en compte simultanée du social, de l'environnemental, du culturel, de l'économique et de la participation démocratique.

- **L'articulation du court et du long terme, du local et du global.**

Agir pour un développement durable, c'est d'abord rompre avec nos habitudes et nos certitudes. C'est prévenir les conséquences de nos actes dans le temps comme dans l'espace par des gestes quotidiens, mais aussi par des actions politiques de citoyen informé, engagé et responsable. Et, c'est aussi permettre aux pays du Sud de s'autodéterminer.

Références bibliographiques

- . Azzedine Abdenour (1999), Cours d'Economie internationale, ISG, Alger.

- . Allais Maurice (1993), Les perversions monétaires.
- . Gomez Alain (1992), le GATT doit mourir.

- . Guibert Gérard (1994), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), continuité, changement et incertitudes.

- . Messerlin Patrick (1995), la nouvelle Organisation Mondiale du Commerce.
- . Sabourin Louis (1994), Organismes économiques internationaux.
- . Sitroën . Jean-Marc (1995), Régionalisme contre multilatéralisme.
- . Aguetta Michel (1995), Cinquante ans après Brotton Woods.
- . Groset Yves (1989), l'Analyse économique à l'épreuve de l'histoire. .
- . Krugman Paul et Obstfeld Maurice (1995), Economie internationale.
- . Lelart Michel (1991), le Système Monétaire International.
- . William Oliver (1994), les Institutions de l'économie.
- . Mucchelli Jean-Louis (1993), Relations économiques internationales.

- . Nezeys Bertrand (1992), Commerce international : croissance et développement.

- . Perroux François (1980), le Nouvel ordre économique international.

- . Badie Bertrand et De Wender Catherine (1994), e défi migratoire : Questions de relations internationales.
- . Borjas G. J. (1993), Migrations internationales.
- . OCDE (1993), Migrations internationales : le tournant.

- . Bonturi Marcos et Fukasaku Kichiro (1993), Analyse empirique de la mondialisation et des échanges intra entreprises.
- . Chesnais François (1994), la Mondialisation du capital ;
- . Boyer Robert (1997), la Globalisation : mythes et réalités.
- . Hatzichronoglou Thomas (1994), Stratégies des firmes multinationales et impacts des délocalisations.
- . Réseau Action Climat France, changements climatiques et solidarité internationale, novembre 2001.
- . Union Européenne, la sécurité alimentaire au cœur de la réduction de la pauvreté, octobre 2001.